



CRITERES D'ADMISSION A LA DEUXIEME ANNEE MASTERE DE RECHERCHE EN GENIE ENERGETIQUE : MANAGEMENT DE L'ENERGIE (MRGEME2)

1. Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur en génie énergétique

Le score du candidat est calculé selon la formule suivante : $S2 = (0.4M + 0.25R + BB + CN)$

Avec

- ✓ M est fonction de M_g , qui est la moyenne générale durant les trois années de la formation d'ingénieurs (troisième année sans note de PFE) :

$$M = \begin{cases} 100 & \text{si } M_g > 15 \\ 20(M_g - 10) & \text{si } 10 < M_g \leq 15 \\ 0 & \text{si } M_g < 10 \end{cases}$$

- ✓ R est lié aux rangs du candidat durant sa formation. Il est calculé comme suit :

- ✓ $R = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \frac{1}{R_i}$ Où n est le nombre d'années d'études y compris les redoublements

- ✓ Avec $R_i = \begin{cases} 100 - (600r_i) / 3 & \text{si } r_i \leq 0.4 \\ 0 & \text{si } r_i > 0.4 \end{cases}$

- ✓ Où r_i est défini pour chaque année d'études de la manière suivante : $r_i = (\text{rang} - 1) / \text{effectif}$

- ✓ BB représente la bonification du Bac

$$BB = \begin{cases} 25 & \text{Si Bac avec mention Très Bien} \\ 20 & \text{Si Bac avec mention Bien} \\ 15 & \text{Si Bac avec mention Assez Bien} \\ 5 & \text{Si } 10 < \text{moyenne Bac} < 12 \\ 0 & \text{Si moyenne du Bac} < 10 \text{ où contrôle} \end{cases}$$

- ✓ CN représente la bonification de voie d'accès à la formation d'ingénieurs

$$CN = \begin{cases} 10 & \text{Pour les candidats ayant intégré la formation d'ingénieur par voie de concours nationaux} \\ 0 & \text{Si autres} \end{cases}$$

2. Les inscrits en 3^{ème} Année de la formation d'ingénieurs

Le score du candidat est calculé selon la formule suivante : $S3 = (0.4M + 0.25R + BB + CN)$



- ✓ M est fonction de Mg, qui est la moyenne des deux premières années de formation d'ingénieurs

$$M = \begin{cases} 100 & \text{si } Mg > 15 \\ 20(Mg - 10) & \text{si } 10 < Mg \leq 15 \\ 0 & \text{si } Mg < 10 \end{cases}$$

- ✓ R est lié aux rangs du candidat durant sa formation. Il est calculé comme suit :

$$R = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^2 \frac{1}{R_i}$$

$$\text{Avec } R_i = \begin{cases} 100 - (600r_i)/3 & \text{si } r_i \leq 0.4 \\ 0 & \text{si } r_i > 0.4 \end{cases}$$

Où r_i est défini pour chaque année d'études de la manière suivante : $r_i = (\text{rang} - 1) / \text{effectif}$

- ✓ BB représente la bonification du Bac

$$BB = \begin{cases} 25 & \text{Si Bac avec mention Très Bien} \\ 20 & \text{Si Bac avec mention Bien} \\ 15 & \text{Si Bac avec mention Assez Bien} \\ 5 & \text{Si } 10 < \text{moyenne Bac} < 12 \\ 0 & \text{Si moyenne du Bac} < 10 \text{ où contrôle} \end{cases}$$

- ✓ CN représente un Bonus de 10 points attribué aux candidats ayant intégré la formation d'ingénieur par voie de concours national.

N.B

- La commission peut fixer un score éliminatoire.
- Après l'examen des dossiers, certains candidats déclarés admissibles par la commission de maîtrise peuvent être convoqués à un entretien.